

RÈGLEMENT CONTEST AT FRANCE 2025



Participants :

Tous les opérateurs radio 11 mètres qui le souhaitent, répartis en trois catégories :

Catégorie 1 : Membres Alfa Tango des divisions de France métropolitaine et des DROM.

Catégorie 2 : Membres Alfa Tango des autres divisions (participation gratuite).

Catégorie 3 : Autres opérateurs (participation gratuite).

Durée 24 heures :

Le contest se joue en une manche de 24 heures, du **samedi 14 juin 2025 à 12h00 UTC** au **dimanche 15 juin 2025 à 12h00 UTC** (rappel 14h00 locale pour la division 14).

Modes et fréquences :

Sont autorisés les modes suivants : AM – FM – SSB. Sont interdites les fréquences suivantes : .501 - .604. Il est permis de lancer un appel sur les fréquences prévues à cet effet, à condition de faire QSY ensuite hors des fréquences interdites.

Logs :

Il est préférable d'utiliser les feuilles de log AT Contest France disponibles sur le site ATFR et accessibles à tous membres AT et non AT.

Les logs doivent être remplis dans l'ordre chronologique.

Pour chaque contact, doivent figurer, l'indicatif, la mention MULTI pour les stations multi-opérateurs, la date, l'HEURE UTC PRECISE, la bande ou la fréquence, le département d'émission pour les opérateurs du QTH 14, le report R.S. ainsi que le numéro du DXCC.

Restrictions :

Seuls sont valables les contacts avec des stations mobiles ou fixes.

Les contacts avec des stations maritimes ne sont pas autorisés pour le contest. Les participants des catégories 2 et 3 ne doivent contacter que des stations Alfa Tango des divisions Françaises (France métropolitaine et DROM).

QSL :

Les QSL ne sont pas prises en compte pour le présent contest. Seuls compteront les logs reçus. Il n'est donc pas nécessaire de faire échange QSL durant le contest. Si, néanmoins, un participant souhaite obtenir la QSL d'un autre opérateur, il devra alors joindre une contribution à sa demande. Il sera alors obligatoire, dans ce cas, de répondre. Ce règlement n'est valable que pendant le contest et ne remet pas en cause les échanges QSL en dehors des contests.

Stations :

Elles peuvent être mono-opérateur (toutes catégories) ou multi-opérateurs (uniquement pour les participants de catégorie 1 de France métropolitaine).

- 1) Mono-opérateur : Il devra opérer d'une unique station durant toute la durée du contest
- 2) **NOUVEAU ! Les deux premiers classés mono-opérateur de 2024 (14ATxxx et 14ATxxx) seront des stations JOKER. Ils ne seront pas classés mais rapporteront plus de points que les contacts avec les stations ordinaires. Ils opéreront comme 14AT049/JOKER et 14AT276/JOKER** Ces deux opérateurs seront connus lors de la remise des prix du contest France 2024 lors de l'AG France le 31/05/2025.
- 3) Multi-opérateurs : Un maximum de trois opérateurs qui utilisent l'indicatif de l'un d'entre eux, ce dernier s'occupant de l'envoi des logs et des éventuels échanges QSL. L'indication MULTI devra être spécifiée lors de chaque QSO. Les logs comporteront clairement l'indication MULTI, l'indicatif utilisé et ceux de tous les membres de l'équipe. Tous les membres du team devront opérer d'une unique station et d'un même lieu d'émission. Leur classement sera fait différemment des stations mono-opérateur.

Territorialité :

Il est possible d'opérer d'un département différent de celui d'origine après en avoir informé le contest manager. Dans ce cas la station sera considérée comme appartenant au département d'où elle transmet. Il est obligatoire d'opérer d'un même lieu d'émission durant toute la durée du contest.

Calcul du score :

Participants des catégories 2 et 3 : un point par contact validé, cinq points pour les contacts avec les stations JOKER.

Participants de catégorie 1 :

- Contact avec un membre AT : 1 point
- **Contact avec une station JOKER : 20 points**
- Contact avec un non AT (si log reçu par le manager) : 1 point
- Chaque département (contacté AT, log reçu non AT) : 10 points
- Chaque pays (deux ATs contactés ou log reçu) : 3 points

Il n'est possible de contacter une station qu'une seule fois.

Validité des départements et des pays :

Sont valables tous les pays de la liste DXCC du groupe Alfa Tango. Les DROM et Monaco seront considérés comme pays, la France métropolitaine (incluant la Corse) comme départements. Les contacts avec son propre département et son propre pays sont valables. Les contacts avec les activations ne sont pas valables.

Clôture des logs :

Une fois les logs remplis (toutes les rubriques doivent être remplies, en particulier le département d'émission pendant le contest, même si c'est le département habituel), ils doivent être envoyés au manager, pour les participants de catégorie 1, au plus tard **le lundi 16 juin 2025 à 23h59 heure locale** (France métropolitaine). Pour les participants des autres catégories, les logs doivent être envoyés avant le 31 juillet 2025. Pour les envois par courrier, le cachet de la poste fait foi.

Remise des prix :

Pour les participants de catégorie 1, la remise des prix aura lieu lors du meeting France suivant le contest. Pour les participants de catégorie 2, la remise des prix aura lieu lors du meeting mondial suivant le contest. Pour les participants de catégorie 3 il n'y a pas de remise des prix.

Les gagnants pourront réclamer leur prix au Q.G. de l'AT France à compter de la publication des résultats sur le site web de l'association. Les prix pourront être expédiés aux gagnants en port dû.

Pénalités (catégorie 1 uniquement)

- 5 points par contact erroné (indicatif ou heure UTC). L'écart des heures UTC toléré entre les logs sera laissé à l'appréciation du manager en fonction des logs reçus (à titre indicatif : 5mn).
- Les logs qui seront remplis en heure locale ou avec une autre heure que l'heure UTC verront leur score réduit de moitié.
- Disqualification pour pénalités supérieures à la fois à 100 points et au nombre de contacts effectués. -Pour toute tricherie constatée (en particulier contacts faits ou confirmés par des moyens autres que la radio), une disqualification sera prononcée.
- Les autres manquements au présent règlement pourront entraîner une pénalisation ou une disqualification.

Récompenses :

Dans chaque classement une coupe sera décernée à minima pour les 3 premiers.

Des prix supplémentaires seront décernés pour les mono-opérateurs de France métropolitaine (catégorie 1) : meilleure YL et prix du manager (meilleur score avec 0 de pénalité). Ces prix supplémentaires ne sont pas cumulables avec les autres prix et seront donc décernés au meilleur qui n'a pas d'autre prix.

Divers :

Il est interdit, lors des contacts, d'échanger l'heure UTC.

Il est interdit de communiquer toute information de fréquence, QSY, contact effectué ou non, sur les clusters, chat de cluster, forum, réseaux sociaux, internet, etc...

Tout non respect de ce point entraînera une disqualification et un classement en « check log ». Le présent règlement est la référence en ce qui concerne le contest AT France. Toutefois, si plusieurs interprétations se révélaient possibles, c'est celle du manager qui sera retenue. C'est également sa décision qui sera définitive pour tout point non traité par le présent règlement.

Manager :

Les logs seront envoyés au secrétariat du Contest. Soit par internet via l'adresse suivante maryleine@wanadoo.fr

Soit par courrier postal à l'adresse suivante :
Maryleine BAZOGE
1 rue du Bucalin
27300 COURBEPINE
France

Contestations et questions :

Pour toute question ou contestation concernant le contest, écrire au manager, 14AT012 Patrick, par courriel 14at012@free.fr ou par courrier à l'adresse postale d'envoi des logs.

Rappel

- Il n'y a plus de numéros progressifs à échanger lors des contacts.
- Seul l'indicatif et l'heure UTC font foi.
- Les logs sont à envoyer au manager au plus tard lundi 16 juin 2025 pour la catégorie 1.
- Les logs sont à envoyer au manager au plus tard le 31 juillet 2025 pour les catégories 2 & 3.
- Il est interdit d'échanger l'heure UTC sur l'air pendant le contest.
- Les logs qui n'indiqueront pas l'heure UTC verront leur score réduit de moitié

Bon DX et bonne chance à tous !

